

QUARTIER PLAINE

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 15 AVRIL 2015

Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Marie-Laure COUPEAU, Adjointe de quartier, chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette ; Marcelle MOUSSA, Conseillère municipale, chargée des centres socioculturels et Patrick SEVIN, Conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants.

Membres du Comité de pilotage : Jacqueline CASTETS ; Joseph ABDELNOUR ; Roger BRENOT-BEGUELY ; Valérie GUILLEMAUD ; Aguida CERVELLI ; Juana ALTAMIRANO.

Excusés : Jean-Luc CALLEBOUT ET Francis GAULIER.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Responsable Démocratie Locale.

Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques de la Ville.

Ordre du jour :

- Présentation du règlement de voirie.
- Présentation de la Fête des voisins et des manifestations à venir.
- Questions diverses.

I. Présentation du règlement de voirie

Règlement de voirie. Le Comité de pilotage est introduit par Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques qui présente le nouveau règlement de voirie. Le règlement de voirie permet de définir les modalités d'interventions des entreprises sur le domaine public de la ville et notamment sur la voirie et ses dépendances. Il permet de s'assurer que les travaux sont faits dans de bonnes conditions et en sécurité et permet aux services de la Ville d'intervenir en cas de non-respect des clauses prévues dans ce document.

Le dernier règlement de voirie datait de 1992. Il a donc été décidé de travailler sur un nouveau document. La rédaction d'un nouveau projet a démarré en novembre 2012 ; le document a continué d'évoluer suite à des échanges avec les concessionnaires pour aboutir à ce nouveau règlement, qui a été validé par une Commission (composée de représentants des concessionnaires, d'élus et de techniciens de la Ville) conformément au Code de la voirie.

Ce règlement comporte 2 volets : une partie à destination des concessionnaires ; l'autre étant destinée aux usagers. Ce document renseigne sur ce qui est autorisé ou pas en matière d'occupation du domaine public, définit quels sont les droits et obligations des riverains et des concessionnaires.

Ce nouveau règlement est présenté aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil municipal.

Diagnostic de la voirie communale. La Ville a missionné un Cabinet extérieur (société ERA INGENIERIE) pour réaliser un diagnostic de la voirie communale (80 kms de linéaires) portant sur les

chaussées, les trottoirs et l'éclairage public. Seront pris en compte la vétusté, l'accessibilité (il s'agit de vérifier par exemple, que les passages pour piétons sont bien aux normes) et l'état du stationnement. Cet état des lieux débutera en mai prochain et se poursuivra tout l'été. Les conclusions devraient être connues dès septembre prochain et seront présentées aux Comités de pilotage.

Ce diagnostic, qui n'existait pas jusqu'ici, permettra de prioriser les interventions futures (prévues dès 2016) sur les voiries défectueuses et permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter que la société ERA procédera par relevés photographiques, n'entraînant donc aucun marquage au sol sur les voiries.

II. Présentation de la Fête des voisins et des Fêtes des quartiers du Haut-Clamart

Fête des voisins. Madame COUPEAU présente la 15^{ème} édition de la Fête des voisins, le vendredi 29 mai prochain. Cette fête est l'occasion pour les Clamartois de partager de manière simple un moment de convivialité autour de boissons et de plats préparés par chacun.

Implantée aujourd'hui sur les 5 continents, cette initiative, destinée à rompre l'isolement et à développer des liens de proximité entre les habitants, réunit l'espace d'une soirée, autour d'un verre ou d'un repas, près de 20 millions de voisins.

À Clamart, c'est un succès. Plusieurs dizaines d'initiatives sont organisées par les habitants.

La nature presque spontanée de l'organisation explique l'engouement pour cette fête. Il suffit de lancer les invitations et de demander à ses voisins d'apporter un plat, une boisson, quelques chaises et une table de jardin.

Les habitants ont jusqu'au 20 mai 2015 pour s'inscrire à cette 15^{ème} édition de la Fête des voisins.

Clamart Habitat et la Ville, partenaires de la Fête des voisins, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à réussir l'organisation de cet événement. Un kit de communication est à la disposition des habitants « organisateurs » pour informer ses voisins, les inciter à participer et animer l'apéritif, le repas ou la soirée. Ce kit gratuit comprend des affichettes, des invitations préremplies, des badges, des tee-shirts et des ballons. Il est à retirer auprès du Service de la Démocratie Locale à partir du 27 avril. Pour nous aider à bien organiser cette fête, il est demandé de remplir une fiche d'inscription, accessible sur demande ou sur internet www.clamart.fr ou www.clamart-habitat.net.

+ d'infos : Service Démocratie Locale – Mairie. Tel : 01 46 62 35 11.

Email : democriatelocale@clamart.fr

Clamart Habitat, 01 46 45 35 40, 5 rue Paul-Vaillant-Couturier. Email : courrier@clamart-habitat.fr

Fête des quartiers des Hauts Clamart 2015 : 4 juillet 2015

La fête des quartiers des Hauts Clamart est un rendez-vous annuel. Il est organisé par le Centre socioculturel du Pavé Blanc qui associe les habitants et les partenaires du territoire à son organisation. Ce rendez-vous est l'occasion de renforcer le lien social entre les habitants du territoire.

Cette année, le thème retenu est « Monstres d'ici et d'ailleurs ».

Horaires :

De 14h à 18h : activités ; 19h : repas suivi du concert à partir de 20h (DJ live). L'horaire de fin de concert est prévu vers 23h.

Lieux : Place François Mitterrand et quartier Plaine jusqu'à l'école Plaine maternelle.

En 2014, le nombre de participants a été estimé au nombre de 3 000.

Les membres du Comité de pilotage sont invités, s'ils le souhaitent, à s'impliquer dans cette fête.

Quartiers d'été 2015 : du 6 au 17 juillet 2015

L'opération « Quartiers d'été » existe depuis trois ans. Cette action permet d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés en proposant des activités en pied d'immeuble et favorise le lien social. Elle est pilotée par le Centre socioculturel du Pavé Blanc qui associe les habitants et les partenaires du territoire à son organisation.

Lieux : quartiers Plaine et TG3F.

Thème retenu cette année : « D'ici et d'ailleurs ».

Objectifs opérationnels :

- Faire découvrir des activités sportives et culturelles à travers les ressources clamartaises,
- Proposer des activités dans les quartiers qui soient intergénérationnelles,
- Lutter contre l'isolement,
- Impliquer les Clamartois dans des actions de convivialité au sein de leur quartier.

En 2014, le nombre de participants à l'événement a été estimé à 5 000 Clamartois sur 5 semaines. Les membres du Comité de pilotage sont invités à s'associer à l'organisation de cet événement et à participer à une réunion d'information (sur la Fête des quartiers et Quartiers d'été) le 9 mai prochain, à compter de 10h au Centre socioculturel du Pavé Blanc.

Un planning prévisionnel de tous les événements 2015 a été remis aux membres du Comité de pilotage leurs donnant les grands rendez-vous à venir (Clamart Plage, Forum des associations, Festival de jazz, etc).

III. Question diverses / Tour de table

Espaces verts. Il est évoqué le problème des racines de certains arbres qui soulèvent la chaussée. Le Directeur des services techniques évoque le fait que les services travaillent sur l'élaboration d'un diagnostic recensant ces arbres. Il est évoqué par ailleurs le problème de dalles qui se soulèvent Place Mitterrand. Les services techniques vont étudier la problématique afin de procéder à une réparation.

Propreté. Rue de Normandie : problème de boue restée longtemps sur le trottoir après les travaux, source de dangerosité. M.Massoutier invite les participants à alerter la Direction des services techniques dans ce cas de figure afin que cette dernière diligente un agent pour solutionner le problème.

Stationnement sauvage, Route du Pavé Blanc (surtout du n°56 au 66) au niveau des voies du tramway, qui servent de places de parking. Espaces autorisés pour le stationnement des véhicules mal matérialisés. Malgré des panneaux d'interdiction de stationner, le stationnement reste intempestif et sauvage. Source de dangerosité extrême pour les piétons. La Direction des services techniques prendra attache auprès des services du Département afin de renforcer le marquage au sol ou d'assurer la pose de potelets. Si cela s'avérait impossible, la Ville pourrait se substituer au service du Conseil Départemental.

Rue d'Auvergne. Les membres du Comité de pilotage font état de stationnements en double file sur la voie de circulation et sur le marquage lisible au sol mais dont le panneau qui précisait l'interdiction et le montant de l'amende de 135 € a disparu. Ce phénomène de stationnement empêche les voitures de faire le tour du rond-point, bloquant ainsi la circulation. Des voitures restent parfois des nuits et des week-ends entiers stationnées sur la voie de circulation, entraînant alors de graves difficultés pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école maternelle et pour le personnel de ramassage des ordures ménagères qui ne peuvent pas passer (les poubelles ne sont alors parfois pas ramassées ou déposées vides loin de l'immeuble auquel elles appartiennent). Stationnement sauvage également devant les sorties de garage des particuliers. Tout cela entraînant de graves problèmes d'embouteillages le matin.

Des solutions sont envisagées en Comité de pilotage : créer une ligne continue sur la chaussée, ce qui faciliterait l'intervention de la Police municipale ; (re)poser des panneaux interdisant le stationnement pérenne ; mener des actions de sensibilisation auprès des parents en lien avec l'école de manière à éviter le stationnement sur les places des copropriétaires ; même action à mener auprès des crèches. Intervention de la Police municipale.

Au niveau de la crèche Normandie et crèche du Pavé Blanc : demande de balisage et marquage supplémentaires pour mieux matérialiser les places de parking. Les trottoirs servent de places de stationnement. Le problème sera abordé par les services techniques de la Ville, en lien avec le Conseil Départemental (route départementale).

Avenue de la Porte de Trivaux. Il est signalé que les trottoirs sont très détériorés devant Orange/EDF. La Direction des services techniques enverra un agent pour estimer les réparations à réaliser.

Sens de la rue Marie Fichet. Le Comité de pilotage constate que la route du Pavé Blanc devient un « goulot d'étranglement » entraînant des problèmes de sécurité. Pour éviter les bouchons, les automobilistes doublent en empruntant la voie réservée au passage du tramway. Cela entraîne aussi des problèmes d'accès pour les services d'urgence (pompiers, ambulances) devant rejoindre Meudon-la-Forêt. Le Directeur des services techniques informe également que les services de la Ville travaillent avec la RATP de manière à ce que les chauffeurs de bus roulent à la « bonne vitesse » car il a été constaté que beaucoup roulent en-deçà des vitesses autorisées (ralentissement notamment au niveau de la Place Pompidou), augmentant ainsi le phénomène de bouchons sur cet axe. Il travaille aussi avec les services du Conseil Départemental afin d'améliorer le phasage des feux tricolores. La pose de flèches orange clignotantes proposées par les services techniques n'a pas reçu l'aval des services de sécurité.

Ces problèmes de circulation pénalisent fortement les riverains des rues de Bretagne, Auvergne et Voltaire qui doivent remonter toute la route du Pavé Blanc jusqu'à au moins la rue Danton avant de pouvoir « s'échapper » des bouchons.

Les membres du Comité de pilotage font la proposition de revoir en conséquence le sens de circulation de la rue Marie Fichet, aujourd'hui en sens unique. En changeant le sens de cette rue, la sortie du quartier en serait facilitée. Les services techniques vont étudier la question avec les services du Département qui avaient procédé à cette modification au cours des travaux du tram T6.

Travaux de réfection du plan d'eau du Parc Auzelle. Le Directeur des services techniques explique que la présence d'une fuite n'est pas confirmée. Le rapport d'expertise indiquerait que le niveau de l'eau du plan d'eau diminuerait à cause d'un phénomène d'évaporation. Afin d'avancer sur ce dossier, le bassin a été mis en service complètement avec notamment la mise en service de la pompe d'alimentation depuis le bassin de rétention alimenté par les gouttières des immeubles. Des mesures sont régulièrement effectuées par les services techniques. Le Directeur des services techniques explique qu'à priori, rien ne prouve qu'il y ait eu malfaçon par l'entreprise. Il est possible qu'une erreur de conception soit à l'origine du problème. Les recherches de la/les cause(s) du problème continuent.

Cité de la Plaine. Parking M6 : Travaux pratiquement achevés, parking utilisable.

Pour le parking M6 reste à implanter des bordures P1 sur 2 emplacements et assurer la finition des scellements sur l'ensemble des bordures déjà implantées (sur 7 emplacements) afin de préserver l'agencement sur le devant de façade du M6.

Il reste également à finaliser les 2 accès pompiers en façade arrière du bat.P3 et façade avant du bat.P2. Pour chacun, 1 plot béton à supprimer, 1 stop-parc et 1 poteau à sceller, 1 panneau info à fixer. Les marquages au sol ont été réalisés.

Stabilisé Plaine : Travaux en cours d'achèvements.

Pour l'esplanade D1/D5 B1/B5, il reste 1 pièce d'enrobé d'environ 10 m² à réaliser au départ de l'opération, sur l'allée centrale, au niveau du pignon du bat.D1.+ 1 raccord de finition enrobé le long d'une bordure de parterre sur une dizaine de mètre.

Pour ces opérations, l'achèvement des travaux est prévu le 24 avril.

Il est précisé aux membres du Comité de pilotage que ceux-ci sont invités à faire parvenir leurs questions par mail au service Démocratie Locale, en amont des Comités de pilotage, de manière à apporter des réponses le plus rapidement possible.

La séance est levée.

XXXXXX